



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Organisme de Formation SIS UP

SIS UP

Siège social : 4 place de l'Opéra, 75002 Paris

RCS : 848 230 017 R.C.S. Nanterre

Tél : +33 6 09 13 42 99

Courriel : contact@sisup.fr

N° déclaration d'activité : 11922271492

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de prestation des formations dispensées par SIS UP pour ses clients. Suite à la commande d'une formation ou d'un Bilan de compétences le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Article 2 - Inscription

La réservation de la formation ne sera effective qu'à réception du devis, dûment complété et signé, 15 jours calendaires au plus tard avant le début de la formation. Dans le cas contraire, la réservation ne pourra être maintenue. Ce document est adressé par SIS UP après accord sur la nature et la date de la session. Les convocations et livrets d'accueil avec le programme de formation sont adressés par mail au commanditaire de la formation. SIS UP ne saurait être tenu pour responsable de la non-réception de la convocation et du livret d'accueil. Il appartient au participant de s'assurer que son inscription est bien effective.

Spécificités pour les Bilans de compétences : droit de rétractation pour les stagiaires s'inscrivant à la formation dans le cadre de leur CPF

Après confirmation de sa demande d'inscription, le participant dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter. A l'expiration du délai de rétraction, le participant est considéré comme inscrit. Il est alors tenu de participer au Bilan de Compétences.

Article 3 - Prérequis

Des prérequis peuvent être indiqués dans le contenu de formation ou en annexe. Le client s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

Article 4 - Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors de certaines sessions de formation est la propriété de SIS UP et est protégée au titre des droits d'auteur. Toute reproduction, ou utilisation pour un usage autre qu'exclusivement interne de même que tout transfert ou mise à disposition d'un tiers, n'est pas autorisée et est constitutive de contrefaçon.

Article 5 - Conditions financières

SIS UP - SAS – SIRET : 848230017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11922271492 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
4 place de l'Opéra 75002 Paris



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Organisme de Formation SIS UP

Nos tarifs sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les pauses sont incluses dans le coût de la formation. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement, de séjour, ...) sont en sus. En cas de session personnalisée, le temps de préparation fera l'objet d'une facturation complémentaire spécifique. Un support standard peut être remis en formation, des supports personnalisés peuvent être réalisés sur devis. Dans le cas d'une subrogation, l'OPCO paiera directement les frais de formation à SIS UP.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- faire parvenir à l'entreprise SIS UP une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si l'entreprise SIS UP ne recevait pas finalement le règlement de la part de l'OPCO, le Client serait alors facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Spécificités pour les Bilans de compétences : règlement pour les stagiaires s'inscrivant à la formation dans le cadre de leur CPF

L'entreprise SIS UP est un organisme de formation non assujetti à la TVA sur les prestations de Bilan de compétences. Dans le cas d'un règlement par le CPF et en cas de dépassement de budget entre le prix du Bilan de compétences et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription, régler par virement bancaire (informations sur le devis) la différence entre le prix du Bilan de compétences et le montant du budget dont il dispose sur son CPF.

Article 6 - Formation sur site client

En cas de formations dispensées sur site client, il est possible que :

- le tarif jour soit majoré (devis).
- le temps de préparation fasse l'objet d'une facturation complémentaire spécifique.
- le client s'engage à respecter les prérequis communiqués par SIS UP et doit tester en amont les accès à l'application depuis la salle de formation. Si la formation n'a pu être dispensée en raison du non-respect des prérequis, l'intégralité de la formation et les frais annexes seront dus.

Article 7 - Facturation / Règlement

La facturation est effectuée après chaque session ou à la fin de la formation. Elle est accompagnée de la feuille de présence correspondante. La facture éditée tient lieu de convention de formation simplifiée. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de la facture. Toute somme due et non réglée au terme d'un délai de trente (30) jours, portera intérêt à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour de retard. Les frais de recouvrement que devrait exposer SIS UP seront à la charge du client. En cas de paiement par un OPCO, si le



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Organisme de Formation SIS UP

règlement n'a pas été effectué dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la facture, le client devra prendre en charge ce règlement.

Article 8 - Annulation

Annulation par le client :

En cas d'annulation tardive par le client, les dispositions suivantes s'appliquent :

- annulation ou report intervenant 3 jours calendaires avant le début du stage : les frais de participation au stage seront intégralement facturés.
- annulation ou report intervenant entre 4 et 10 jours calendaires avant le début du stage : les frais de participation au stage seront facturés à hauteur 50%.

Annulation par SIS UP :

SIS UP se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. Sont considérés comme tels, outre les cas habituels de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...). SIS UP organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas d'impossibilité de votre part de participer à la manifestation à la date ultérieurement proposée, SIS UP vous proposera une formation équivalente ou vous remboursera, à votre demande, les frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre dédommagement. En cas de session Interentreprises notamment, SIS UP se réserve le droit d'annuler une formation si le seuil pédagogique est jugé insuffisant.

Le Client peut annuler une séance de Bilan de compétences dans la mesure où cette annulation survient au moins 48h avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse contact@sisup.fr. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Article 9 – Abandon

En cas d'absence injustifiée à une session de formation (entretien téléphonique, classe virtuelle ou en présentiel) au bout de 10 jours ouvrés, l'abandon de la prestation est qualifié. Le stagiaire, le client et le financeur sont informés sous 72 heures après la qualification de l'abandon, par téléphone et/ou par courriel. La prestation est alors facturée selon les conditions prévues.

Article 10 - Confidentialité & Propriété intellectuelle

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers. SIS UP s'engage à veiller à la discrétion et à la confidentialité des échanges permises par les lieux adaptés lors d'un Bilan de compétences. Le Bilan de compétences remis par le formateur en fin d'accompagnement est considéré comme une information confidentielle. A ce titre, il ne peut être communiqué ni utilisé en dehors d'un usage strictement personnel, sous quelque forme que ce soit, par aucune des parties. Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour éviter sa divulgation ou son utilisation non autorisée. Le stagiaire s'interdit de supprimer, modifier, dupliquer, falsifier ou reproduire le contenu transmis par SIS UP.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Organisme de Formation SIS UP

Les supports des formations et des Bilan de compétences, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

Article 11 – Responsabilité

SIS UP ne peut être tenue responsable du contenu communiqué et mis en ligne par un participant à une formation ou un Bilan de compétences, notamment de son caractère illégal au regard de la réglementation en vigueur. Le participant est seul responsable de l'utilisation d'un site Internet et des applications et des conséquences directes ou indirectes de cette situation. Il lui appartient d'en faire un usage conforme à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). La responsabilité de SIS UP ne saurait être engagée dans les cas liés à l'utilisation d'une plateforme Internet : défaillances techniques telles que problèmes de communication (lenteur, interruption...) dus aux fournisseurs d'accès internet ou à une mauvaise utilisation des outils informatiques, préjudice lié aux contenus de tiers personnes, force majeure...). Les contenus des formations et Bilans de compétences ainsi que les échanges oraux ou écrits avec les formateurs et intervenants SIS UP ne peuvent être retenus contre eux dans le cas d'un litige entre le salarié et son entreprise.

SIS UP exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité de SIS UP serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l'exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de ladite manifestation. En outre, eu égard aux spécificités liées à notre domaine de formation, le programme prévu sera susceptible d'être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.

Article 12 – Communication

Le Client autorise expressément l'entreprise SIS UP à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Article 13 - Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur affiché dans chaque salle dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

Article 14 - Conservation de données et informatiques et libertés

SIS UP vous informe qu'elle conservera les données à caractère professionnel que vous lui transmettez à des fins de gestion interne et en vue de vous transmettre des informations sur la formation que vous avez suivie et de vous informer sur les différentes manifestations susceptibles de vous intéresser dans le cadre de votre vie professionnelle. Vous disposez toutefois d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données que vous pouvez exercer en faisant une demande par mail à contact@sisup.fr.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Organisme de Formation SIS UP

Article 15 - Réclamations

Pendant toute la durée de la formation ou de la réalisation du bilan de compétences, toute demande ou réclamation en cas de problème ou de difficultés rencontrées pourra se faire en envoyant un mail à l'adresse contact@sisup.fr pour les formations et les Bilans de compétences

Merci de bien vouloir préciser dans l'objet de votre mail votre nom et prénom ainsi que l'intitulé de la formation suivie dans notre organisme.

Article 15 - Litige

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre SIS UP et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de Paris, lieu de domiciliation du siège social de l'entreprise SIS UP.

Mis à jour le
10 décembre 2021